



SOCIÉTÉ CHATEAUBRIAND

## APPEL DE COTISATION POUR 2014

Cotisation ordinaire.....40 Euros

Cotisation de soutien.....à la discrétion des donateurs

Cotisation annuelle étudiant.....20 Euros  
(sous réserve de la présentation d'une photocopie de la carte d'étudiant)

**REGLEMENT** : par chèque bancaire uniquement à l'ordre de la Société Chateaubriand ; à adresser à **M. Jean-Claude GROS, trésorier-adjoint de la Société Chateaubriand, 58 rue Monsieur le Prince 75006 Paris.**

Pour les Sociétaires à l'étranger, il faut soit utiliser des chèques en Euros soit des virements. Pour les virements, il vous suffit de demander les coordonnées bancaires de la Société Chateaubriand (RIB ou IBAN) auprès du trésorier à l'adresse e-mail suivante : [tresorier-adjoint@societe-chateaubriand.fr](mailto:tresorier-adjoint@societe-chateaubriand.fr) ou par courrier auprès du trésorier-adjoint.

Il sera adressé un reçu fiscal à chaque Sociétaire en début d'année suivante. Ce reçu sera expédié en même temps que la convocation à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice.

Seuls les Sociétaires à jour de leur cotisation peuvent voter lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle, et recevoir le Bulletin de la Société où sont publiés les communications et travaux présentés lors des colloques ou lors des assemblées générales.

Tout nouvel adhérent reçoit le premier bulletin paru après son adhésion.

**Le Comité Directeur vous remercie pour votre soutien et votre fidélité.**